

Assemblée communale du 15 mai 2025

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 40 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : Mme Béatrice Baud Wernli
M. Christophe Bosson

Assemblée ouverte à 20h03.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 18, du 2 mai 2025
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 70

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 11 décembre 2024** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2024**
 - 2.1 Présentation du compte de résultats
 - 2.2 Présentation du compte des investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. **Législature 2021/2026**
 - 3.1 Election des membres de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)
 - 3.2 Election des membres de la Commission des naturalisations (art. 43 LDCF)
4. **Modification du Règlement sur les tarifs de l'AES**
5. **Rapport de gestion 2024 du Conseil communal**
6. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2024

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure dorénavant sur notre site internet. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dernier procès-verbal ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2024

**39 OUI
0 NON
1 ABSTENTION**

Le procès-verbal du 11 décembre 2024 est adopté.

Tractanda 2 : Comptes 2024

2.1 Présentation du compte de résultats

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Pascal Lauber poursuit avec les habituelles remarques sur les charges liées.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 777'035,85
Soit 27%	
Intercommunal	Fr. 917'884,42
Soit 31%	
Total	Fr. 1'694'920.27
58%	

Une augmentation de 1% pour les charges cantonales et une augmentation de 1% pour les charges régionales par rapport aux comptes de l'année 2023.

2.2 Présentation du compte des investissements

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

2.3 Rapport de l'organe de révision

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, Président.

2.5 Approbation des comptes

Pascal Lauber : Avez-vous des questions soit pour le Conseil communal soit pour la commission financière ?

Christiane Comte : Pour les travaux de séparation des eaux, vous avez parlé qu'il y avait des fuites à Jéricho. C'était après ou avant la visite de RIBI ?

Patrick Audemars : Cela n'a rien à voir qu'il y ait eu une visite avant ou pas. Il s'agit d'une

conduite d'adduction d'eau sur la parcelle de Madame Page qui a cédé avec les années. Ce n'était pas prévisible.

Christiane Comte : Le problème avec l'eau claire, normalement les tuyaux devraient être plus larges qu'à l'heure actuelle parce que le débit d'eau claire est imprévisible. Il faudrait faire des rétentions d'eau pour ne pas que ça bouchonne et déborde et qu'il y ait des inondations. Est-ce que la Commune a prévu cette situation ?

Patrick Audemars : Le séparatif vient d'être fait pour les secteurs de Bellevue et La Croix. On a donc une majorité du village en séparatif. Il y a des lois au niveau fédéral qui sont en train de changer et qui peuvent peut-être nous imposer dans le futur, d'ajouter des bassins de rétentions. À ce jour ce n'est pas à l'étude car on attend que la loi soit conclue de manière définitive. Par la suite, le rejet d'eau claire qui va dans les ruisseaux pourrait poser problème à Morlon ; on devrait limiter ces débits dans le futur. Et là il faudrait peut-être construire un bassin de rétention, mais je ne peux pas vous donner de délais.

Christiane Comte : Les travaux faits à l'heure actuelle sont faits pour 25 ans.

Patrick Audemars : Le bassin de rétention n'aurait pas pu être fait maintenant.

Pascal Lauber : Y a-t-il une autre question mais d'ordre financière ? Nous ne sommes pas encore dans les divers.

Gaël Micoulet : J'ai compris que l'on était contraint par Fribourg pour la détermination de nos résultats, de ce que l'on doit prendre en considération pour les revenus de nos impôts et que vous n'avez pas de marge de manœuvre pour modifier le taux d'imposition rétroactivement. Est-ce que vous l'intégrerez pour le futur en 2026 ou comment pouvez-vous le prendre en considération ?

Pascal Lauber : Ce que l'on a fait ces dernières années, en fonction des bons résultats, est que le Conseil communal demandait à la commission financière d'analyser une baisse d'impôts. Pour ceux qui étaient là, on passait au point 2 de l'ordre du jour, l'acceptation du changement du coefficient fiscal. On est bien quelques communes sur le canton de Fribourg à pratiquer ainsi, au lieu d'augmenter la fortune on faisait profiter les citoyens et ça passait. Cette pratique n'a pas été acceptée par le Service des communes et le Service cantonal des contributions. Comme a dit Monsieur Grandjean, on a reçu au mois de mars de cette année, l'information que cette pratique n'est plus autorisée. C'est une directive reçue du canton et on l'a appliquée. Pour 2024, il n'y a pas d'autres possibilités. Ce qui est difficile pour nous c'est que pour établir le budget 2026, la règle de l'article 20 dit qu'aujourd'hui les comptes doivent être présentés de manière équilibrée. Avant MCH2, on avait droit à un différentiel jusqu'à 5%, maintenant il n'est plus toléré. Si on applique le montant donné par le Service cantonal des contributions pour le revenu sur les personnes physiques, on peut imaginer qu'il y a un certain décalage avec la réalité des habitants de la Commune. Soit on prend ce chiffre-là, ce qui est en principe prudent et ce que l'on a fait, mais s'il y a un bon résultat, on ne peut rien faire. Soit on ose le corriger et mettre une entrée supplémentaire. S'ils nous annoncent par exemple, j'invente pour 2024, 1,9 millions au lieu de 1,7 millions. En 2024 on fait 2,1 millions, est-ce qu'on ose le corriger et ajouter une entrée supplémentaire ? Si on ajoute une entrée supplémentaire au budget et que durant l'année, les impôts réalisés sont bel et bien de 2,1 millions, le Conseil communal ne va même pas passer pour des kings alors qu'il aura été brillant mais qu'il aura pris tous les risques. Et si on ne réalise pas ce résultat dans les comptes, il manquera cet argent dans l'exercice. Notre marge de manœuvre est dans une zone grise. On préfère, aussi comme l'a dit la commission financière et vu que c'est sorti très récemment, étudier

si vraiment c'est légal ou si on n'a pas le moyen de corriger la directive qui a été faite et d'essayer de faire comme auparavant. Christian, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

Christian Grandjean : Ton analyse est tout à fait correcte. Ce que l'on demande maintenant c'est d'avoir une première réponse sur cette circulaire, parce qu'on a l'impression que ce sont des théoriciens qui ont pondu une directive sur pression du Service cantonal des contributions. Pourquoi le Service cantonal des contributions ? Parce que celui-ci ne veut pas faire de rectification des taux de coefficient pour les communes. Le problème ce sont les communes qui sont encaissées par le Service des contributions. Les communes qui avaient gardé une autonomie doivent maintenant passer sous le joug de cette directive à cause du Service des contributions. Ce que demande la commission financière c'est que l'on explore toutes les pistes parce que l'on aimerait qu'une partie des CHF 593'000.— revienne pour une part, pas dans la totalité bien sûr, à nous tous contribuables de Morlon. Comme c'était le cas les 3 dernières années.

Pascal Lauber : Avez-vous d'autres questions ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DES COMPTES 2024

34 OUI
0 NON
1 ABSTENTION

Les comptes 2024 sont adoptés.

Tractanda 3 : Législature 2021/2026

3.1 Election des membres de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)



Commission de l'aménagement

- Samuel Barras
- Patrick Audemars
- Micoulet Gaël
- Bovet Valérie
- Grandjean Jacques
- Gobet Jean-Claude
- Perona Alexandre
- Frossard Michaël

Pascal Lauber : Nous devons élire un nouveau membre de la commission d'aménagement dont les attributions sont d'appuyer le Conseil communal dans l'élaboration et l'application du plan d'aménagement local, conformément à l'article 36 de la Loi sur le territoire. Pour rappel, le nôtre a été approuvé le 28 avril 2014. À la suite de la démission d'Alexandre Perona, on doit élire un nouveau membre même s'il ne reste qu'une année avant la prochaine législature. Comme toutes les commissions obligatoires, elle est composée de 5 membres issus du législatif désignés par l'assemblée communale. Vous voyez que la commission de l'aménagement propose l'élection de Monsieur Michaël Frossard ici présent. Si personne ne requiert un scrutin de liste, on devra élire Monsieur Michaël Frossard à la commission d'aménagement.

Aucune requête.

VOTE POUR L'ELECTION DE MONSIEUR FROSSARD A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT (art. 36 LATeC)

39 OUI
0 NON
1 ABSTENTION

Monsieur Michaël Frossard est élu à partir de maintenant à la commission d'aménagement.

3.2 Election des membres de la Commission des naturalisations (art. 43 LDCF)



Commission des naturalisations

- Ecoffey Stéphane
- Chappalley Marianne
- Geiser Markus
- Python Gérard
- Rich Aline
- Brigitte Charrière

Pascal Lauber : On a aussi une démission au sein de la commission des naturalisations, Madame Rich a quitté la Commune et doit être remplacée. Les membres de la commission proposent d'élire Madame Brigitte Charrière. Ce sont les mêmes règles que pour l'élection des membres de la commission d'aménagement qui s'appliquent et on a également le même nombre de personnes, c'est-à-dire 5 personnes. Si personne ne requiert un scrutin de liste, c'est-à-dire qui proposerait un candidat qui est présent à l'assemblée, on va procéder à l'élection de Madame Charrière.

Aucune requête.

VOTE POUR L'ELECTION DE MADAME CHARRIERE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS (art. 43 LDCF)

**39 OUI
0 NON
1 ABSTENTION**

Madame Brigitte Charrière est élue à partir de maintenant à la commission des naturalisations.

Tractanda 4 : Modification du Règlement sur les tarifs de l'AES



Modification du Règlement
sur les tarifs de l'AES

Annexe au Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Les tarifs maximaux, au sens de l'art. 12 al. 1 du règlement, ne dépasseront pas, par enfant, les montants suivants :

- Taxe annuelle d'inscription	60.00 francs	
- Accueil du matin	10.00 francs	pour une durée 1-25 heure
- Accueil de midi	15.00 francs	pour une durée 2 heures
- Accueil du soir	20.00 francs	pour une durée de 2 heures
- Accueil du soir	25.00 francs	pour une durée 2 heures
- Prix horaire de l'accueil	15.00 francs	
- Repas de midi	15.00 francs	
- Goûter	3.00 francs	

Subvention communale :

Elle s'élève au maximum à 90% du tarif et diminue en fonction du revenu total du ménage, pour lequel sont pris en compte tous les revenus, à savoir :

- salaires bruts moins les cotisations sociales ordinaires AVS-AC-LAA-LPP
- allocations familiales
- pensions alimentaires
- rentes

Aucune subvention n'est accordée :

- sur la taxe annuelle d'inscription
- sur les prix du repas de midi et sur le prix du goûter
- sur les tarifs lorsque le revenu total du ménage dépasse 136'000.-- francs
- sur les tarifs lorsque la fortune imposable (code 7.91 de l'avis de taxation) dépasse le montant de 250'000.-- francs
- aux élèves qui ne sont pas domiciliés à Morlon

Rabais (art. 12 al. 2 du règlement) :

Au maximum 10% sur les tarifs (repas exclu) pour chaque enfant d'une famille dès que deux enfants sont inscrits et l'application du tarif maximal.

Patrick Audemars : Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que comme vous le voyez au tableau, on dépend de la Ville de Bulle pour l'accueil extrascolaire, et ils ont simplifié les frais d'inscription qui sont de CHF 60.— pour toutes les plages horaires et ajouté le prix d'un goûter. Les enfants qui sont toute la journée à l'accueil extrascolaire qui n'avaient que le repas de midi, avaient généralement faim pour les 4 heures. Dans le règlement, on rajoute une phrase pour le repas de midi et le goûter qui ne sont pas subventionnés. Voilà pour les modifications de ce règlement.

Pascal Lauber : Merci. Avez-vous des questions sur la modification de ce règlement ?

Aucune question.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AES

40 OUI
0 NON
0 ABSTENTIONS

La modification du Règlement sur les tarifs de l'AES est acceptée.

Tractanda 5 : Rapport de gestion 2024 du Conseil Communal

**COMMUNE
DE
MORLON**



Rapport de gestion de l'année 2024

Pascal Lauber : Vous avez vu une petite nouveauté dans l'ordre du jour avec le rapport de gestion. L'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo) oblige le Conseil communal à établir un rapport de gestion, qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Ce rapport n'est pas voté, l'assemblée communale en prend simplement acte. Ainsi vous retrouverez ce rapport sur notre site internet dès ces prochains jours. Je ne peux que vous inciter et inviter à le lire car il contient de nombreuses informations sur les activités tenues tout au long de l'année 2024. La 1^{ère} partie résume les activités principales dicastère par dicastère. La 2^{ème} partie de ce rapport contient un détail avec une explication écrite de toutes les écritures surlignées et présentées ce soir à propos du résultat financier des comptes de notre Commune. C'est nouveau et il y en aura un chaque année.

Tractanda 6 : Divers

• ACCES AU LAC - PHOENIX



Dossiers d'ordre public

Concept de sécurité



Analyse de la situation :

La Commune de Morlon désire mettre en place un service de circulation, afin de faciliter l'accès à sa plage et de mettre un terme au parking sauvage sur la route qui la relie.
En effet, la fréquentation toujours plus affluente, de cette plage, contraint la commune à mettre en place un service de sécurité spécialisé dans genre de mission.
De plus, la nécessité de laisser un passage suffisant pour les véhicules d'urgence et la surveillance des baigneurs est primordiale en raison du caractère dangereux de la baignade.

Objectifs :

- Nous voulons, avec le concours de notre société et la commune de Morlon, rendre l'endroit plus accessible aux utilisateurs et de pouvoir remédier au problème du parking sauvage.
- De permettre aux véhicules d'urgence de pouvoir passer sans encombre et de procéder à une assistance efficace en cas de problèmes liés au site.
- Effectuer un encaissement d'une certaine somme, afin de couvrir la participation aux frais de surveillance du site par les utilisateurs.

Missions:

- Parcage des véhicules sur le parking réservé à la plage.
- Utiliser la place disponible, une fois le parking rempli.
- Régulation du trafic.
- Orientation et informations aux utilisateurs de la plage.
- Effectuer un service d'encaissement
- Rendre la plage mieux accessible
- Permettre aux véhicules d'urgences de passer et d'intervenir rapidement

Pascal Lauber : Pas de changement par rapport à l'an passé pour la gestion du parking des Laviaux et le concept sécurité. Nous remettons en place le même système avec la même agence de sécurité. Le tarif est maintenu à CHF 5.— et des amendes continueront d'être délivrées en cas de non-respect.

• RAPPEL POUR LES DECHETS VERTS



Déchets verts



Pascal Lauber : Merci de bien vouloir respecter les horaires et déposer uniquement des branches à cet endroit et non pas des moitiés d'arbres.

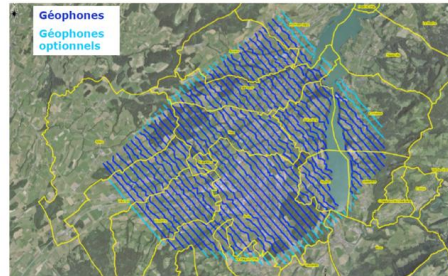
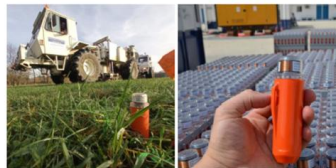
- **CAMPAGNE GEOPHYSIQUE**



Campagne géophysique

Intervalle entre géophones: 20m
Intervalle entre lignes: 240m
Nombre de géophones: 12490
Nombre de géophones optionnels*: 1585

*Les géophones optionnels serviront comme positions alternatives si une adaptation de la configuration de mesure est nécessaire (par exemple pour des raisons d'autorisation).



Pascal Lauber : Comme vous le voyez sur la partie hachurée, il y aura une campagne géophysique sur le territoire de la Commune de Morlon. Des géophones seront déposés sur cette surface vers le mois d'octobre. En principe, ils sont posés chaque 20 mètres et il y aura 240 mètres entre les lignes. Le but est de voir s'il y a une possibilité d'utiliser et d'exploiter de la géothermie en terre gruérienne. Quand cette compagnie passe avec le camion comme sur la photo de gauche, il y aura quand même un tout petit peu de bruit. Ne soyez pas surpris. Les propriétaires fonciers seront contactés par l'entreprise qui procédera à ces relevés. À ma connaissance ces contacts n'ont pas encore été faits.

- **POINT DE SITUATION – TRAVERSEE DE LA SARINE**



Samuel Barras : Pour la traversée de la Sarine, le projet de passerelle de mobilité douce a été déposé et est actuellement à l'enquête préalable. La section lacs et cours d'eau du Service de l'environnement du canton de Fribourg nous a informé qu'elle entendait préavisier défavorablement notre demande. En cause, une partie de la structure existante qui devait être conservée pour la nouvelle passerelle se trouve en zone alluviale protégée. Comme c'est un nouveau projet, on doit répondre à toutes les exigences et l'une d'elles est de supprimer tout ce qui se trouve dans cette zone alluviale. Deux solutions s'offraient à nous ; de continuer l'enquête préalable et de recevoir

un préavis défavorable ou, celle que l'on a choisie qui est d'entamer les discussions pour trouver la solution afin de nous permettre d'obtenir un préavis favorable à la construction de cette passerelle. On a chargé notre ingénieur de prendre contact avec la section lacs et cours d'eau pour trouver une solution. Une des solutions envisagées actuellement et qui serait possible, est une surlongueur de la passerelle qui permettrait en réalité qu'elle repose sur les berges en-dehors de cette zone alluviale protégée. Je n'ai pas plus d'informations pour l'instant, c'est en cours.

- **POINT DE SITUATION – REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE BROC**



Samuel Barras : Point de situation aussi sur la requalification de la route de Broc : c'est toujours en cours. J'ai encore moins d'informations à vous donner quant à leur décision et préavis parce que le dossier est déposé auprès des services de l'Etat.

- **ACTIVITES SENIORS**

Prochaines activités



La commission senior a lancé son programme pour le premier semestre 2025 ! Pensez à vous inscrire pour les activités restantes !



MARCHE MENSUELLE

La prochaine balade aura lieu le 3 juin à 14h00 au départ du restaurant "Le Gruyérien".
→ Inscription chez Pierrette Moret

TABLE OUVERTE

La dernière table ouverte du printemps aura lieu le lundi 16 juin dès 9h00 au Gruyérien.

PÉTANQUE

Participez aux tournois de pétanque organisés à Broc les 13 et 27 juin.
→ Inscription chez Christine Bloch

VISITE DE CHAPLIN'S WORLD

Le mercredi 18 juin nous nous rendrons au musée Chaplin's World à Corsier-sur-Vevey.
→ inscription au bureau communal

LA COMMISSION SENIOR

Laura Pasquier, Pierrette Moret, Christine Bloch, Patrick Audemars

Laura Pasquier : Je vous informe des différentes activités seniors qui ont lieu pour la fin de ce 1^{er} semestre. Il nous reste une marche, 2 activités pétanque, la visite du Musée Chaplin et la table ouverte au Gruyérien. La dernière avait connu beaucoup de succès, n'hésitez pas à venir.

• THEATRE DE LA CARRIOLE

Théâtre de la Carriole



Théâtre de la Carriole



- Présence dans le village du 11 au 13 juin
- Représentations du spectacle « Faut-il raser Carthage ? »

- Samedi 14 juin à 16h devant l'EMS St-Joseph
- Dimanche 15 juin à 17h au bord du lac à la Presqu'île

En cas de pluie, le spectacle aura lieu sous le préau de l'école

Laura Pasquier : Le théâtre de la Carriole débarque à Morlon. Ce théâtre itinérant voyage de village en village pour y jouer des spectacles drôles et touchants. Il est animé par 2 comédiens suisses-romands Camille Piller et Daniel Jeanloz. Ils vont nous jouer la pièce « Faut-il raser Carthage ? » qui a plutôt été pensée pour un public adulte mais qui saura divertir les enfants. L'avis de l'audience est sollicité et la moralité des personnages n'est pas garantie. Les artistes vous invitent à venir à leur rencontre pour un café ou une conversation entre le 11 et 13 juin au village. Il y aura 2 représentations du spectacle, le samedi 14 juin à 16h00 devant l'EMS St-Joseph et le dimanche 15 juin à 17h00 à la presqu'île.

• AIDES COMMUNALES POUR L'EFFICIENCE ENERGETIQUE

2025

Aides communales pour l'efficacité énergétique		
Mesure	Détails	Conditions
Conseil au Programme Bâtiments	Conseil gratuit par un spécialiste pour l'amélioration énergétique de votre bâtiment	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil
Changement de fenêtres	Subvention communale pour le remplacement de vos fenêtres 800.- / fenêtre changée	Remboursement sur facture pour le remplacement des fenêtres existantes par du triple vitrage
Remplacement des chauffages fossiles et chauffages électriques	Conseil gratuit pour le remplacement de votre chauffage fossile et subvention communale de 1000.- en cas de réalisation	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil. Elle octroie une subvention sur facture en cas de réalisation
Installation solaire photovoltaïque & thermique	Encouragements communaux offerts et subventions pour les panneaux thermiques de 1000.- / kWh	Octroi d'une subvention sur facture avec indication de la puissance des modules thermiques
Installation d'un chauffe-eau thermodynamique (ou remplacement d'un boiler électrique)	Subvention communale pour le remplacement d'un boiler électrique par un chauffe-eau thermodynamique à hauteur de 1500.-	Octroi d'une subvention sur facture
Borne de recharge pour véhicule électrique	Subvention communale de 20% sur l'installation d'une borne Max 700.-	Octroi d'une subvention sur facture avec copie du formulaire DFI envoyé au gestionnaire de réseau
Installation d'un robot tondeuse	Subvention communale de 20% sur l'installation d'un robot tondeuse Max 700.-	Octroi d'une subvention sur facture

Commune de Morlon
 Le Programme Bâtiments

Laura Pasquier : Je vous rappelle que les subventions énergétiques sont toujours en place. Pas de nouveautés pour 2025. Je vous encourage à faire vos demandes puisque, comme on l'a vu dans les comptes, le budget s'effrite assez rapidement.

- **EPURATION ET ADDUCTION D'EAU**



Patrick Audemars : Un mot par rapport à la mise en séparatif qui a été réalisée en 2024. Elle a principalement été faite dans les quartiers de Bellevue et La Croix et de nouvelles conduites ont été posées dans le quartier Les Vanils suite à la rupture de la conduite de refoulement et on a profité d'améliorer les canalisations mises en place. Je tiens à remercier les propriétaires privés et autres propriétaires de parcelles qui ont été touchés par ces travaux. Je les remercie pour leur patience et leur collaboration, ce sont des travaux conséquents. Au niveau des travaux, il va rester, à futur, le quartier de Jéricho et le haut du secteur de La Croix à mettre en séparatif. Nous envisageons la réalisation de ces travaux dès la fin de l'année 2026 début 2027. Vous l'avez peut-être constaté ces jours, l'entreprise Brodard débute les travaux dans le quartier de Jéricho pour le secteur de Bulle et nous profiterons de cette synergie et que les entreprises soient déjà sur place pour continuer nos travaux à effectuer.

- **ECOLE – ETUDE D'OPTIMISATION**

Rappel de l'objectif

- Cette étude vise à mettre en lumière les possibilités d'optimisation, de transformation et de modification de ce bâtiment tout en respectant les dispositions légales des bâtiments protégés et d'accueil d'enfants en scolarité.

Etat d'avancement

- L'architecte, mandaté par la Commune, a sondé les différents services de l'Etat afin d'identifier les points de blocage et d'exigences. Les premiers retours sont positifs quant aux possibilités de transformation/adaptations.

André Grangier : Pour rappel, l'objectif est d'optimiser le bâtiment scolaire par une transformation et modification, bien sûr tout en respectant les dispositions d'un bâtiment protégé et qui réponde aux règles d'accueil d'enfants en scolarité. Actuellement, on a mandaté un architecte pour nous épauler. Cet architecte a contacté les différents services de l'Etat car il est préférable de savoir ce qui est possible avant de partir sur un projet. Plusieurs visites ont été organisées avec différents services de l'Etat. Pour la suite, on va continuer à développer un projet un peu plus concret qui étudie les options possibles à réaliser avec cette école. L'idée est d'arriver en assemblée

cet automne avec le rapport et les conclusions tirées de cette étude d'optimisation et le cas échéant de proposer un crédit pour modification ou transformation de cette école.

• GESTION DES DECHETS

Rappel de l'objectif

- Les citoyens ont accepté en décembre 2024 de rallier la Commune de Bulle pour la gestion des déchets. L'année 2025 doit servir à la mise en place des différents moyens pour y parvenir.

Etat d'avancement

- Création de 2 points de collecte de style Moloch en cours
- Convention de partenariat entre Bulle et Morlon pour la gestion des déchets en cours

André Grangier : L'année passée, en décembre 2024, les citoyens ont accepté de rallier la Commune de Bulle pour la gestion des déchets. L'année 2025 sert à mettre en place toutes les infrastructures et la réalisation d'une convention avec la Ville de Bulle pour la gestion des déchets en cours. On va aussi créer les 2 points de collecte comme mentionné durant l'assemblée de décembre. Ces 2 points sont en cours. Ce qui va rester pour la suite de l'année, c'est de créer physiquement ces 2 points de collecte et préparer une information à la population pour la dépose des déchets à partir du 1^{er} janvier 2026. Avez-vous des questions ?

Christiane Comte : La déchetterie verte va rester ou va fermer ?

André Grangier : Finalement on a décidé de ne pas la fermer.

Pascal Lauber : On essaie en tout cas une année pour voir si vraiment c'est toujours d'utilité ou pas.

• QUESTIONS

Maxime Despont : Il y eu dans le journal d'aujourd'hui l'annonce du projet au Ferrage avec une école. Est-ce qu'il y aura des réflexions et une synergie entre l'école de Morlon et éventuellement celle du Ferrage ? Comment va se passer la coordination ?

Pascal Lauber : Bien sûr s'ils mettent demain à l'enquête, ce n'est pas un projet qu'ils ont sorti de leur chapeau avant-hier. Les réflexions du Ferrage, la Commune de Morlon y a participé en tant que représentant de Mobul, c'était moi qui y étais. Cela fait 10 ans que je n'y suis plus, donc pour dire que le projet du Ferrage est en discussion depuis un bon moment. Bien sûr qu'il a été affiné depuis. On a encore eu des réflexions avec Bulle cette année. Cela n'empêche que l'école de Morlon restera ouverte parce qu'on a besoin des classes à Morlon. On va donc continuer d'analyser la possibilité d'améliorer le bâtiment d'école. Tout le monde sort gagnant de la construction de cette nouvelle école et halle de gym au Ferrage.

Béatrice Baud Wernli : Je reviens sur la question du 30km/h depuis la descente de La Croix jusqu'aux Vanils. Ce d'autant plus que j'ai vu qu'à Bulle ils avaient mis à l'enquête Jéricho en 30km/h. Ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait plus que le bout entre La Croix et Les Vanils qui serait encore à 50km/h, ce que je trouve bête et ridicule. Est-ce que vous avez des nouvelles à ce sujet ?

Pascal Lauber : L'étude n'a pas encore commencé au niveau des relevés de circulation, c'est déjà une 1^{ère} chose qu'il faudra que l'on fasse. Samuel, tu es plus à même que moi pour compléter ?

Samuel Barras : Au niveau de Morlon, des études doivent être mandatées, ce n'est pas encore fait. Il y aura un comptage des véhicules et on pourra voir quelle procédure engager puisque c'est une modification assez minime du 30km/h pour intégrer le quartier des Vanils. Pour Jéricho, le 30km/h sera bien sur la route qui monte, le plat de Jéricho sera toujours à 50km/h.

Béatrice Baud Wernli : Devant l'école ?

Samuel Barras : Oui ce sera toujours à 50km/h. Bulle met des totems aux entrées des quartiers mais pas sur la route principale.

Béatrice Baud Wernli : J'ai encore une autre question ou plutôt une réflexion que je me suis faite en allant me promener avec les chiens sur le parking P3. J'ai observé un Monsieur qui garait sa voiture, qui sort 2 valises de son coffre et qui sort aussi 2 enfants de la voiture. À ce moment-là, j'entends un des enfants dire « Mais papa, on n'est pas à la gare ? ». Et là, il lui dit « ici, on peut se garer gratuitement toute la semaine ». Est-ce que l'on va maintenir des places de parc gratuites ? Parce que partout où je vais, je paie une place de parc. Et ça m'a un peu interloquée. Je vois aussi que le P4 près de chez nous est occupé par des gens qui viennent de Bulle le matin avec leur voiture, prennent le fourgon et reviennent le soir avec le fourgon et repartent avec leur voiture. Je pense que l'on est utilisé comme parking relais gratuit. Pourrait-on introduire des vignettes ou mettre payant comme malheureusement partout ?

Pascal Lauber : Pour le moment, faire payant est une voie que l'on n'a pas choisie. On repart pour la route du Lac avec le P1 et P2 qui seront gérés et payants mais pendant l'été. Les autres places de parc, il y a du covoiturage au P4 mais bon. On fait la police avec les voitures, on écrit à ceux qui se parquent mal. C'est comme avec les enfants, ça va 2 semaines et après les mauvaises habitudes reviennent. Ce n'est pas un travail très agréable. Au P3, il y a des travaux dans plusieurs

maisons du quartier, c'est la raison. Par contre si on fait payant, il faut surveiller et qui va le faire ? Je pense que pas beaucoup de monde sera volontaire. Je vous rappelle que votre Syndic est allé suivre le cours pour mettre les amendes mais ça ne m'intéresse pas beaucoup de faire ça, j'ai assez d'autres choses à faire. Même si je l'ai eu fait quelques fois, ce n'est pas ce que j'aime forcément faire.

Béatrice Baud Wernli : Ça, je comprends. Des bornes pour voitures électriques, on en n'a pas dans le village. Est-ce que vous pensez en mettre 1 ou 2 sur ces parkings ?

Pascal Lauber : On a aussi eu cette réflexion avec le Conseil. Mais on n'a pas envie d'offrir cette prestation car, sur le plan touristique, on n'est pas sûr de récupérer quelque chose. On avait plutôt proposé un partenariat avec le restaurant. Dans un premier temps, on nous avait dit oui. Il y a ceux qui vont se balader au lac et qui à midi, en venant manger au restaurant, pourraient recharger leur voiture. Mais ensuite la propriétaire s'est rétractée et le projet a été abandonné depuis.

Chantal Nadalin : Dans notre rue, aux Vanils, les gens ont tendance à rouler un peu vite. Comme il n'y a pas de place de jeux pour les enfants, souvent, en été, ils jouent dans la rue. Est-ce qu'il serait possible de mettre un panneau de limitation de vitesse à 20 ou 30km/h ?

Pascal Lauber : Ça fera partie du déplacement du panneau 30km/h. La zone des Vanils serait aussi concernée.

Chantal Nadalin : Dans tout le quartier ?

Pascal Lauber : Oui.

Chantal Nadalin : Et il n'y a pas la possibilité juste dans la rue ?

Pascal Lauber : On n'a pas ce pouvoir de changer ou déplacer les panneaux. Mais bien sûr que si on décale, ce sera plus haut que la route d'accès et ce sera valable aussi dans le quartier.

Christiane Comte : Vous avez parlé des travaux à Jéricho. Toute cette année, il y aura des travaux entre Jéricho et La Croix, ils ont déjà fait le passage et il ne manque plus que le goudron. Mais il y aura un problème avec le nombre de voitures qui vont passer par la route entre Jéricho et la Croix. Est-ce que vous avez déjà fait un calcul plus ou moins ? On se posait la question si pendant les travaux, la rue de La Croix ne pouvait pas être à 30km/h et mettre en bas un cédez le passage ? Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais vous devriez rester un petit moment pendant les heures de pointe en bas de la rue de La Croix, les gens roulent au milieu de la route et se mettent déjà à gauche pour descendre sur Morlon. Ça va devenir dangereux pour les gens qui doivent sortir ou entrer parce que chacun va forcer. Personnellement le 30km/h serait bien. La 2^{ème} chose, vous n'avez pas parlé que les gens de Morlon devraient déposer leurs poubelles dans le container qui est sur la propriété privée accordée par les propriétaires, parce que le camion ne pourra plus monter. Est-ce que vous allez ajouter là des containers en attendant la fin des travaux ?

Pascal Lauber : Ces travaux qui auront lieu là-bas, ce n'est pas la Commune de Morlon qui en est le maître d'ouvrage puisque c'est la Ville de Bulle. Même si c'est une route qui va être ouverte quelques semaines pour faire passer les habitants de Jéricho sur le territoire communal, c'est au maître d'ouvrage de prendre les mesures qui s'imposent. Les propriétaires de la route ont été avisés. Bulle prend les mesures légales à respecter. Ce que l'on a fait pour ce quartier, quand on a vu qu'il n'y avait que les 5 ou 6 propriétaires de la route qui avaient reçu un courrier, on a transmis ce que

ces propriétaires avaient reçu à l'ensemble des habitants du secteur La Croix. Dans ce document, si je me souviens bien, il y avait un PowerPoint avec différentes bases légales, planning des travaux mais personnellement je n'ai pas vu de cédez le passage. Si ce n'est pas demandé du point de vue légal, ils ne vont pas en mettre, en restant franc et honnête. Pour la poubelle, c'est aussi eux qui vont déplacer. Je pense qu'il faut déjà voir comment cela va se passer une fois que les travaux commenceront et faire des adaptations.

Christiane Comte : En cas d'accident, j'aurai averti et j'en aurai la conscience tranquille.

Pascal Lauber : On espère que la responsabilité des habitants de Jéricho sera adéquate. Je ne vois plus de mains se lever. Il est 21h18 et nous pouvons clore cette Assemblée communale. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bon retour chez vous et un tout bel été.



Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h18.